

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		Société A2CE Conseils		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		22 Allée du Champs de Courses		69140 RILLIEUX LA PAPE		
Numéro SIRET *		8 5 4 0 3 4 3 3 7 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 4		
				Exercice N-1 clos le 3 1 0 3 2 0 2 3		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030	1 012	
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048	1 012	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
		Marchandises *		060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	13 320
			Autres * (3)	072	074	391
		Valeurs mobilières de placement		080	082	30 000
		Disponibilités		084	086	49 340
		Charges constatées d'avance *		092	094	1 217
		Total II		096	098	94 268
		Total général (I+II)		110	112	96 944
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	100	100	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	31 545	30 938	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	42 948	20 607	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	75 593	52 645	
	Provisions pour risques et charges		154			
	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	59	34
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
		Fournisseurs et comptes rattachés *		166	2 518	2 244
		Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	11 196	4 485
Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	21 352	17 594	
Total général (I + II + III)		180	96 944	70 239		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 798	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire (article 102 de la loi n° 2010-1609 du 13 novembre 2010 relative à la simplification des procédures administratives et fiscales)		Designation de l'entreprise		Société A2CE Conseils		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		Page 18	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 0 3 2 0 2 4		13 1 0 3 2 0 2 3					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
		services *		217		218		102 500		77 050			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		102 500		77 050			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes *: (dont crédit bail : mobilier 16 312 - immobilier)					242		48 447		52 169			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		766				772			
	Rémunérations du personnel *					250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252							
	Dotations aux amortissements *					254		122		259			
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)						264		49 335		53 199			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		53 165		23 851			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280							
	Produits exceptionnels				(IV)	290				1 193			
	Charges financières				(V)	294							
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347									
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348									
Impôts sur les bénéfices *					(VII)	306		10 217		4 436			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		42 948		20 607			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		42 948		314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		10 217					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
	Entreprise nouvelle (44. sexies A)	986		Zone franche urbaine (44. sexies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. sexies A)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					342
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créances due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 sexdecies)	992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					350
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		57 867		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		57 867		372			

**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 SEPTEMBRE 2024**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 mars 2024, lequel s'élève à 42.947,77 €, comme suit :

- Aux associés à titre de dividendes	30.000,00 euros
- Le solde soit la somme de	12.947,77 euros
En totalité au compte « Autres réserves »	

Ce dividende, d'un montant brut de 300 € par action, sera versé à compter de ce jour.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les soussignés constatent que le montant du dividende ci-dessus est éligible à la réfaction de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts.

Les soussignés prennent acte que :

- Les dividendes sont imposables à l'impôt sur le revenu, au choix de l'associé devant être exercé lors du dépôt de sa déclaration annuelle de revenus, soit à un taux fixe de 12,8%, soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40%.
- Ces dividendes font également l'objet, lors de leur mise en paiement, d'un prélèvement à la source forfaitaire et non libératoire d'un montant global de 12,8%, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé concerné, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement ;

- Les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France sont également prélevés à la source par la Société, au taux global de 17,2%, au moment de la mise en distribution des dividendes, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui de la mise en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte des distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	Dividendes	Abattement
31/03/2023	100	20.000 €	40 %
31/03/2022	100	60.000 €	40%
31/03/2021	100	24.000 €	40 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Bon pour extrait certifié conforme
Le Président



ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 96 944.39 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 102 500.00 Euros et dégageant un bénéfice de 42 947.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	890		2 798
TOTAL	890		2 798
TOTAL GENERAL	890		2 798

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 688	3 688
TOTAL			3 688	3 688
TOTAL GENERAL			3 688	3 688

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		890	122		1 012
TOTAL		890	122		1 012
TOTAL GENERAL		890	122		1 012
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	122				
TOTAL	122				
TOTAL GENERAL	122				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	13 320	13 320	
Taxe sur la valeur ajoutée	391	391	
Charges constatées d'avance	1 217	1 217	
TOTAL	14 929	14 929	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	59	59		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 518	2 518		
Impôts sur les bénéfices	5 781	5 781		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 415	5 415		
Groupe et associés	7 579	7 579		
TOTAL	21 352	21 352		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	7 579			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Capital social	10.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 196
Total	2 255

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 217
Total	1 217

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				73 430	73 430
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				5 915	5 915
- dotations de l'exercice				14 686	14 686
Total				20 601	20 601
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				18 867	18 867
- exercice				16 312	16 312
Total				35 179	35 179
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				16 312	16 312
- entre 1 et 5 ans				25 827	25 827
Total				42 138	42 138
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				3 672	3 672
Total				3 672	3 672